



EXPRESSO

Allocataires du RSA : le département du Finistère jugé pour harcèlement

Lundi, les six plaignants, avec la CGT, ont assisté à la première audience de leur procès face au président du département. Une centaine de personnes étaient venues les soutenir.

Un barnum de la CGT a été installé devant le tribunal correctionnel de Brest. Guilvic Le Cam Mesplomb prend le micro, Cécile Weyer à ses côtés, pour remercier la centaine de personnes venues lundi en début d'après-midi les soutenir, eux et les quatre autres plaignants : *«Cela fait du bien de voir que vous êtes derrière nous.»* Avant lui, le représentant de la Confédération paysanne a salué le courage de ces *«plaignants qui portent la parole de tant d'autres»* et dit espérer que *«la graine semée ici au tribunal de Brest»* se terminera *«en jurisprudence positive qui empêchera une chasse aux précaires généralisée»*.

Avant que le traitement qui leur a été réservé lors du contrôle de leur droit au RSA ne les réunisse, Pierre Dauly, Vianney Begos, Jeanne Degude, Cécile Weyer, Guilvic Le Cam Mesplomb et Patricia Koryga ne se connaissaient pas. A la sortie du tribunal, l'anxiété, la peur, l'angoisse qui tenaillaient certains d'entre eux à l'approche de cette première audience, se dissipent. Dans la petite foule, il y a leurs proches, mais aussi des militants syndicaux, politiques, associatifs... Parmi eux, Nadine, retraitée, est venue *«par solidarité»*. Elle se souvient du jour où, pour son fils alors allocataire et visé lui aussi par un contrôle, elle a dû photocopier sa carte d'identité et justifier le chèque de 20 euros qu'elle lui avait donné en fin de mois pour qu'il s'achète à manger.

Début mars, six actuels et anciens allocataires du RSA, ainsi que le secrétaire départemental de la CGT, Ludovic Morin, ont adressé une citation directe à Maël de Calan, le président (divers

droite) du département du Finistère, ainsi qu'à Romain Chantelot, directeur emploi, insertion et logement de la même collectivité, pour faire reconnaître par le tribunal leur qualité de victimes de harcèlement moral de la part de ces deux hommes, dans le cadre d'une procédure plus large pour harcèlement moral institutionnel. Leur dossier est étayé par 18 témoins.

Témoignages. Si les plaignants étaient tous sur le même banc au premier rang d'une salle comble, les deux hommes mis en cause étaient absents, représentés par leurs avocates. Cette première audience n'a duré que quelques minutes, pour régler des formalités. Le montant de la consignation, somme que les plaignants doivent déposer en début de procédure, a été fixé à 1 000 euros pour la CGT et à 300 pour les allocataires. Pour la prochaine audience, la date du 15 juin a été retenue. Un moment dont s'est saisie la procureure pour déclarer : *«Le temps d'audience est précieux.*

Un débat administratif et politique pourrait rester sur le terrain administratif et politique.» Une intervention qui a *«surpris»* l'avocat des allocataires et de la CGT, M^e Franck Carpentier, et indigné certains plaignants, qui refusent toute instrumentalisation politique.

Depuis que la procédure a été rendue publique, les témoignages affluent à la CGT et chez l'avocat en charge du dossier. Ludovic Morin en dénombre une quarantaine. Certains rejoindront les premiers plaignants, d'autres les premiers témoins. *«En comptant les écrits anonymes, une centaine de personnes décrivent la même expérience. Ce qui prouve bien que ce n'est pas marginal. Sinon on n'en serait pas à autant de dossiers qui disent tous la même chose»*, insiste celui qui dénonce *«le règne dans ce département d'un climat de peur, avec des vies remplies de douleurs et de pleurs»*. Dans le Finistère, 1 200 radiations ont eu lieu entre 2022 et mars 2025, soit près

de la moitié des contrôles, quand les statistiques nationales font état d'un taux de fraude représentant 1,96 % des contrôles approfondis, est-il mentionné dans la citation.

«**Publicité**». De son côté, ces trois dernières semaines, Maël de Calan a multiplié les interventions pour dénoncer le franchissement de «lignes rouges» et vanter sa politique qui «*permet le retour à l'emploi*» - rappelant d'ailleurs que son plan RSA a été récompensé en 2025 par un «D d'or», prix organisé par le groupe Delbo Presse et le journal des départements, pour saluer des initiatives exemplaires.

Il a aussi assuré qu'il allait mener «une grande opération de publici-

té permettant de porter à la connaissance des Finistériens les fraudes identifiées». Et enfin, que lui aussi allait se tourner vers la justice. «*Nous demandons condamnation pour procédure abusive des six plaignants et de la CGT. Ces allocataires ont refusé de se soumettre au contrôle dans un premier temps. 90 % des contrôles se déroulent parfaitement. Quand nous allons au-delà des huit documents demandés, c'est qu'il y a des suspicions de fraude et de ressources non déclarées. Il s'agit d'un cirque politique*», indique-t-il à *Libération*, avant d'ajouter que «*le département déposera plainte soit pour diffamation soit pour dénonciation calomnieuse en avril*.» Département qui a par ailleurs récemment approché des communicants de crise.

Pas de quoi anéantir les espoirs des plaignants, comme le résume Guilvic Le Cam Mesplomb : «*Si jamais on réussit à gagner, il y a de grandes chances que ce soit marqué noir sur blanc que leur comportement mettait les gens en danger, des publics déjà très fragilisés dans leur situation personnelle et professionnelle, à qui l'on a rajouté un sac à dos administratif plein de pierres.*»

Guilvic Le Cam Mesplomb et Cécile Weyer, deux des plaignants, remercient les personnes venues les soutenir au tribunal de Brest, lundi.

par Par, Anne-Sophie Lechevallier, Envoyée Spéciale à Brest et Photo Jean-Marie Heidinger. Mirage Collectif

